OP172 - 100

**ORDRE PERMANENT 100**

**GÉNÉRALITÉS**

**ORDRES D’ÉVACUATION**

GÉNÉRALITÉS

1. Tous les membres du corps de cadet doivent se familiariser avec les ordres d’évacuation en cas d’alerte à la bombe, de feu ou toutes raisons sérieuses obligeant tous les occupants à quitter rapidement les lieux.

BUT

2. Le but de la présente section est de décrire toutes les étapes afin d’évacuer le CCMRC en toute sécurité.

PERSONNES ASSUJETTIES

3. Tous les cadets et cadettes ainsi que le personnel du 172 Youville présents au moment de l’évacuation sont assujettis à la politique contenue dans document.

Consignes étape par étape

4. Un membre découvrant une situation alarmante pouvant mettre une ou des vies en danger doit le plus rapidement possible se rendre à la cloche et la sonner en élevant la voix et en indiquant au moins 3 fois la raison exigeant l’évacuation par exemple : Au feu, au feu, au feu et l’endroit ou le feu se trouve. En cas d’alerte à la bombe faire la même chose mais en disant : bombe, bombe, bombe et l’endroit ou la bombe se trouve.

En cas d’évacuation pour toutes autres raisons faire la même chose mais en disant : évacuation, évacuation, évacuation et l’endroit à éviter.

Tous doivent sortir rapidement. Le personnel cadre doit faire le tour des locaux selon les directives émises par l’alerteur et aviser à son retour devant lui que le local qu’il devait vérifier est vide et que les lumières et les portes sont fermées. Éviter à tout prix l’endroit à l’origine de l’évacuation.

 Le lieu de rassemblement se trouve entre l’école et la patinoire. Tous s’y rassembleront pour former une seule division, habillés comme ils l’étaient au moment de l’alerte. Indiquer un autre point de rassemblement si les circonstances empêchent d’atteindre ce point. Les présences seront prises aussitôt que possible afin de s’assurer que personne ne se trouve à l’intérieur.

Personne ne pourra retourner à l’intérieur avant que les autorités compétentes ne l’ordonnent.

MOD : 23/09/19